

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3249

présenté par

M. Lucas-Lundy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	36 800 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	36 800 000
TOTAUX	36 800 000	36 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et social propose d'annuler la suppression du dispositif des colos apprenantes prévue par le Gouvernement dans ce projet de loi de finances pour 2026. Entre 2020 et 2024, plus de 400.000 enfants ont pu bénéficier du dispositif et partir en vacances, parfois pour la première fois.

Alors que 4,7 millions d'enfants (soit deux enfants sur cinq) ne partent pas en vacances chaque année, le Gouvernement prévoit de supprimer un dispositif essentiel pour le droit aux vacances des enfants. C'est une attaque contre le droit aux vacances des enfants mais aussi contre notre modèle social de solidarité.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement prélève 36.800.000 € en AE et en CP sur l'action 02 – Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques Alpes 2023 du programme 385 – Jeux Olympiques et paralympiques d'hiver 2030 et les transfère à l'action 02 – Action en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire d programme 163 Jeunesse et vie associative.

Cette diminution n'est pas souhaitée : l'auteur de l'amendement appelle donc le Gouvernement à lever le gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.